

## INFORMATION

14-01-2014

Bonjour à tous,

Le C.E. vous souhaite une très bonne année 2014 et vous informe que les activités sont reconduites dans leur ensemble, avec quelques plus cependant pour :

1) Chèques lire : 10 par an d'un montant de 10 euros chacun

Participation C.E. : 5 euros

Participation agent : 5 euros

2) Chèques CESU : 20 par an au lieu de 15 précédemment d'un montant de 18 euros

Participation C.E. : 5 euros

Participation agent : 13 euros

(voir la note du 19/11/2013)

RAPPEL :

Tickets cinéma : 20 par an Participation agent : 5 euros pour Gaumont et 3.80 euros pour Noé

Pour les chèques vacances, les Centres aérés, les colos, les séjours scolaires, la participation culturelle annuelle : conditions inchangées

Pour les centres aérés 2014 : l'imprimé CAF "aide aux temps libres" est à demander à la CAF de Seine-Maritime 4, allée des Forgettes à Rouen en précisant le numéro d'allocataire

Les tickets cinéma sont accordés aux CDD et CDI au prorata de leur date d'embauche

Les chèques lire sont accordés aux CDI uniquement à compter de leur date d'embauche : 1 par mois

Les chèques vacances sont accordés aux agents en CDI au 1er janvier.

Subvention culturelle annuelle : N'attendez pas la fin de l'année pour donner les justificatifs. Envoyez les pièces dès que vous avez atteint 60 euros.

Les paiements sont à régler par chèque par activité.

Toute demande au C.E. doit être formalisée sur la fiche de correspondance qui figure en page d'accueil

Le C.E. tient à remercier chaleureusement les collègues ayant retourné gentiment leur chèque cadeau DELATOUR.  
Ceux-ci ont fait des heureux en milieu associatif

A NOTER DANS VOS AGENDAS : POT DU C.E. le 11/04/2014 à la salle "LA FORGE" à HARFLEUR

N'oubliez pas de consulter la rubrique "bons plans" ainsi que "Vacances Loisirs Activ"

p